

Le projet

Connaître, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel.

Les « Hirondelles » connaissent un déclin inquiétant. Depuis 2016, dans le cadre du projet « Pas de printemps sans Hirondelles », des **réunions d'informations « couarails »** ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Elles ont conduit à proposer un **suivi participatif** où tout un chacun a pu réaliser ces **inventaires** en fonction de sa disponibilité. Cette démarche participe à l'**enrichissement** de la connaissance de la biodiversité.

Pour les trois espèces de ce suivi, il s'agit de compter, à chaque adresse postale, le nombre de nids en bon état, le nombre de nids occupés et le nombre de nids détruits.

Cette connaissance devient le support de la sensibilisation des habitants du Parc afin de protéger ces espèces. Pour ce faire, ce document présente l'état des lieux de la dernière année d'inventaire au regard des inventaires historiques, s'il y a lieu. Il permettra d'appréhender alors les évaluations des actions et de leurs impacts sur ces espèces.

Ce recueil présente les données localisées par village sur le territoire de la commune. En effet, les Hirondelles, et notamment l'Hirondelle de fenêtre, sont des espèces grégaires. Leur aire de reproduction correspond davantage à des unités urbaines qu'administratives. La notion de village devient alors pertinente.

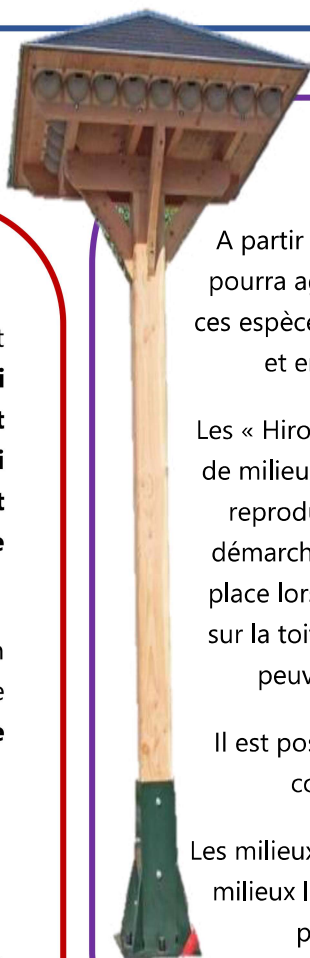
Les données récoltées sont publiques et elles sont diffusées au plus grand nombre.

Rappel !

Les Hirondelles et les Martinets sont **intégralement protégés** par la **loi française de 1976**, il est donc **interdit de porter atteinte à ces espèces ainsi qu'à leurs nids (occupés ou non) et aux couvées d'une quelconque manière**.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une **amende** et/ou une **peine de prison** (art. L 415-1 du **Code de l'environnement**).

Pour réaliser des travaux sur un bâtiment qui accueille des espèces protégées, il est alors nécessaire de mettre en place **une dérogation et des compensations**.



A partir de ce niveau de connaissance, tout citoyen pourra agir selon sa sensibilité pour la protection de ces espèces faisant parties de notre patrimoine naturel et encore riches d'un attachement culturel.

Les « Hirondelles » utilisent principalement deux types de milieux. Les habitations humaines sont leur site de reproduction. Leur préservation est cruciale. Des démarches spécifiques sont nécessaires à mettre en place lors de rénovation de façade ou d'intervention sur la toiture. Certaines associations ornithologiques peuvent aussi accompagner ces démarches.

Il est possible d'envisager des animations dans votre commune à destination des habitants.

Les milieux humides sont des zones d'alimentation. Ces milieux leur permettent aussi d'accéder à la matière première pour la confection des nids.

Préserver les milieux humides est aussi agir en faveur des « Hirondelles ».

Actions possibles